



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Les règlements 2013-234, 2013-235 et 2013-236 sont entrés en vigueur suite à l'émission des certificats de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ces règlements 2013-234, 2013-235 et 2013-236 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 et du règlement administratif 99-045 entrent en vigueur le 11 septembre 2013.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 20 septembre 2013

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **20 septembre 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **20 septembre 2013**

.....
Pierre Rondeau